

5- Conclusion *(de la lettre au Commissaire enquêteur)*

Les dispositions pour le sous-secteur UCa dans le PLU de Bougival arrêté le 30 juin 2011, ne répondant aucunement aux dispositions d'orientation exposées aussi bien dans le Rapport de présentation, que dans le PADD et que dans le SDRIF, ne peuvent être maintenues en l'état.

Nous demandons :

- ⤴ qu'elles soient abrogées,
- ⤴ qu'une réserve des terrains concernés soit prononcée,
- ⤴ qu'une étude urbanistique sérieuse soit entreprise par le Maire aidé d'un bureau d'étude compétent et en concertation avec les élus, les habitants et les associations.

Cette étude devrait être susceptible de concilier :

- ⤴ logements (dont plus de sociaux),
- ⤴ activités artisanales orientées vers les arts,
- ⤴ commerces de proximité dédiés partiellement aux arts, à la culture et au tourisme,
- ⤴ une place publique accueillante avec café et restaurant,
- ⤴ et un aménagement du futur boulevard urbain marquant clairement l'entrée de la ville.

Cet ensemble à créer devra mettre en valeur le riche patrimoine de Bougival et favoriser son développement touristique.